

Schéma(s) unifilaire(s) : 1

Plan(s) de position : 0

Annexe(s) : 0

## Procès-verbal de contrôle d'une installation électrique domestique à basse tension et à très basse tension suivant les prescriptions du RGIE Livre 1 (AR 08/09/2019).

### 1. Identification

Adresse de l'installation (Unité d'habitation) : ██████████ 13b rue Basse Vaux- 5140 Sombreffe  
Propriétaire/exploitant/gestionnaire : ██████████ 13b rue Basse Vaux 5140 Sombreffe  
Responsable de l'exécution des travaux : CB ENERGY TVA : BE0553813085  
Compteur : n°: 1SAG3105069972 EAN : 541449045005397475  
Index 1.8.1 : 1304.19kWh 1.8.2 : 2790.463kWh 2.8.1 : 2699.769kWh 2.8.2 : 1107.502kWh

### 2. Branchement

Tension de service : 3x230V  
Protection branchement : Existante de 20A  
Alimentation tableau principal : XVB - 4x10mm<sup>2</sup>  
Interrupteur général : 63A/300mA - type A

Cachet GRD : ORES

### 3. Prise de terre, circuits, protections

Type de prise de terre : Boucle(s) de terre

Nombre de tableau	Dénomination	Nombre de circuits
1	TGBT	2

### 4. Description

Installation datant d'après le 01/06/2020 et d'avant le 01/06/2023

Voir plan(s) et/ou schéma(s) en annexe.

Photovoltaïque : Installation composée de 27 panneaux de 410Wc et de 2 onduleurs de type HUAWEI 4KTL-L1 avec les caractéristiques suivantes :

Onduleur 1 : numéro de série HV2290697650 de Pmax AC 4400VA

Onduleur 2 : numéro de série HV2290697470 de Pmax AC 4400VA

- PROJET AVANT JUIN 2023

### 5. Contrôle

Type de contrôle : Chapitre 6.4. Contrôle de conformité avant mise en usage.

Base : Sous-section 4.2.4.3. Protection contre les chocs électriques par contacts indirects dans les lieux domestiques., Chapitre 7.112. Installations photovoltaïques ( $\leq 10$ kVA).

Dérogations : Section 6.5.8.1.1. Parties existantes réalisées à partir du 1er juin 2020.

Résistance de dispersion de la prise de terre : 3.5 $\Omega$

Isolement général : 19.42M $\Omega$

Adéquation entre les dispositifs de protection différentiels et la valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre

Adéquation entre les dispositifs de protection contre les surintensités et les sections des circuits qu'ils protègent

Correspondance des schémas à l'installation

Etat du matériel d'installation fixe

Contacts directs et indirects

Fonctionnement des dispositifs de protection différentiel par leur bouton test

Boucles de défaut et raccordement correct des dispositifs de protection différentiel

Continuité des connexions équipotentielles et des conducteurs de protection

### 6. Infractions/Observations

Inf/Obs	Article réf.	Néant	Infraction(s) – Observation(s)
---------	--------------	-------	--------------------------------

### 7. Conclusions

Seules les parties visibles et accessibles de l'installation ont pu être vérifiées.

**La nouvelle installation est conforme aux prescriptions du RGIE Livre 1.**

Le dispositif de protection différentiel : a été plombé

Les schémas ont été visés

Le prochain contrôle est à effectuer avant le : 22/09/2048

### 8. Conseils (Rappel des prescriptions réglementaires)

Ce procès-verbal doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique. Toute modification intervenue dans l'installation électrique doit être renseignée dans le dossier.

Il y a lieu d'aviser immédiatement le Service Public Fédéral Economie, Direction Energie Electrique de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence de l'Electricité.

(1) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle périodique sont exécutés sans retard et toutes mesures adéquates prises pour qu'en cas de maintien en service de l'installation, lesdites infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Pour OA : Stéphane Bellavia

Date : 22/09/2023

Visa:



Bellavia Stéphane  
0471/43.28.74

